

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, A. GEORGEON

VILLE DE PULNOY

CR N°2013/109 - SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 20 JUIN 2013

Etaients présents : MM ROYER FEUILTAINE HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE
HOUDRY BOISSEZ NICOLA PELTIER CASTELA SIMON DUSSIAUX VAGUENEZ OGIEZ
DEVITERNE MILLOT

Absents excusés :

M. PICCOLI a donné pouvoir à M. ROYER
P. BROUSSIER a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à JM HEINLY
S. GEORGES a donné pouvoir à G. ROYER
M. VULCANO a donné pouvoir à G. NICOLA
A. MARCHAL a donné pouvoir à G. MILLOT
N. GOUDOUT a donné pouvoir à D. DEVITERNE
M. MARCHAL-BATT
A. FROMENT

Secrétaire : S. DUSSIAUX

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mai 2013 : pas d'observation.

1) Déplacement du marché : application de la gratuité des droits de place pour les commerçants pendant 2 mois

A. CASTELA donne lecture du projet de délibération et souhaite connaître le sentiment du Maire quant aux menaces de certains commerçants de partir à Seichamps.

Le Maire rappelle que dans le cadre du glissement du marché, une large concertation a été menée. Le Syndicat National des Commerçants non sédentaires a approuvé cette modification d'implantation. Le problème rencontré lors de la concertation a été que, de par ce glissement, un primeur prenait la place d'un autre, principe proscrit par la profession. Le Maire a donc rencontré les 2 personnes concernées qui ont accepté ce changement de places. Le problème a donc été résolu.

Pourtant, un 3^{ème} commerçant a contacté le Maire de Seichamps pour lui proposer de créer un marché. La ville de Seichamps délibèrera donc lundi prochain pour la création d'un marché le dimanche matin.

Le Maire précise qu'après renseignements pris, seuls 3 ou 4 commerçants partiraient à Seichamps.

Le Maire de Seichamps a expliqué au Maire de Pulnoy qu'il avait été démarché par un commerçant du marché de Pulnoy se présentant comme étant un président d'association des commerçants, qui lui proposait de venir avec 26 commerçants pour créer un marché. Le Maire précise que ce commerçant ne représente pas seulement les commerçants mais aussi les consommateurs puisqu'il s'agit de l'association de promotion et d'animation du marché.

Le Maire de Pulnoy a fait savoir au Maire de Seichamps qu'il trouvait déraisonnable et discourtois de vouloir créer un marché le même jour et aux mêmes heures que celui de Pulnoy, qui existe depuis 30 ans. La création d'un autre marché voisin engendrera des difficultés et causera inévitablement des préjudices. A l'heure où chacun prône l'intercommunalité et le vivre ensemble, le Maire trouve cette attitude pour le moins discourtoise. Quoiqu'il en soit, Pulnoy maintient son marché, avec tous les commerçants qui restent.

D. FEUILTAINE souhaite revenir sur la coopération entre les 2 communes. Il y a quelques années, D. FEUILTAINE a été démarché par l'association organisant la bourse aux skis à Seichamps. Cette association, qui n'était plus en phase à ce moment-là avec la municipalité de Seichamps a demandé à D. FEUILTAINE que Pulnoy accueille cette manifestation. D. FEUILTAINE a refusé, conseillant à l'association de trouver un arrangement avec la mairie de Seichamps. D. FEUILTAINE estime que Seichamps aurait pu avoir plus de « fair play » dans la gestion du dossier du marché.

Le Maire souhaite remercier A. CASTELA et M. OGIEZ pour leur implication dans la gestion de ce dossier.

Vote : à l'unanimité.

2) Marché de service de préparation et livraison des repas dans les cantines scolaires : autorisation donnée au Maire de signer le marché avec API RESTAURATION

A. ANDRE donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

3) Cantine scolaire : actualisation des tarifs pour la rentrée 2013-2014

A. ANDRE donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

4) Cantine scolaire : modification du règlement intérieur

A. ANDRE explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

5) Marché de service « gestion et exploitation de la structure multi-accueil « Les Loupiots » : attribution donnée au Maire de signer le marché avec l'association Familles Rurales de Pulnoy

A. ANDRE donne lecture du projet de délibération.

MR fait remarquer qu'il est erroné d'écrire « Association Familles Rurales de Pulnoy ». Son nom est « Association Familles Rurales ».

SA répond que l'association s'est portée candidate au marché public sous ce nom.

MR fait remarquer que la délibération comporte une faute d'orthographe.

Bonne note est prise.

Le Maire souhaite rendre hommage à l'AFR, qui a été très réactive lors de la mise en liquidation de l'association Relais. Cette association a une bonne approche des problèmes et a proposé un beau projet pédagogique. Le Maire remercie tous les partenaires qui se sont impliqués dans ce dossier : les collègues élus, la direction, et le service juridique. Le travail mené a été de qualité, permettant d'arriver à un résultat satisfaisant.

Vote : à l'unanimité

6) Service périscolaire maternel : actualisation des tarifs pour la rentrée 2013-2014

A. ANDRE donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

7) Service périscolaire maternel : modification du règlement intérieur

A. ANDRE explique les modifications apportées au règlement intérieur du service périscolaire.

Vote : à l'unanimité

8) Mission ados : modification des tarifs à compter du 1er septembre 2013

A. ANDRE donne lecture du projet de délibération.

Le Maire souligne la qualité du travail d'analyse menée sous la responsabilité de M. PICCOLI.

Vote : à l'unanimité

9) Mission ados : modification du règlement intérieur

A. ANDRE explique l'objet de la délibération

Vote : à l'unanimité

10) Dispositif de la méridienne : reconduction pour l'année 2013-2014

A. ANDRE donne lecture du projet de délibération.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une amélioration de l'offre de service à la population. Même si seules 3 ou 4 familles utilisent ce service, c'est un plus.

Vote : à l'unanimité

11) Emprunts du Nouveau Logis de l'Est : modification de la garantie communale

G. NICOLA donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

12) Demande d'aide financière du collège pour une compétition sportive

JF. PICCOLI donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

13) Marché de téléphonie avec Orange : signature d'un avenant

M. OGIEZ donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

14) Demande d'occupation gratuite de la salle Roger Galmiche par la troupe de théâtre Julie et Julian pour le 29 juin 2013

M. OGIEZ donne lecture du projet de délibération.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un soutien au théâtre amateur.

Vote : à l'unanimité

Le Maire informe l'assemblée du décès du Maire de la commune de Gau Odernheim et demande une minute de silence.

La séance est close.

Le Maire,

Gérard ROYER



Fait à Pulnoy, le 28 juin 2013

Le secrétaire de séance,

Sandrine DUSSIAUX

